
**Première réunion inter Commissions locales de l'eau
relative au projet de substitution de ressource pour l'alimentation en eau potable
Projet de champ captant à l'Oligocène dit "Champ captant des Landes du Médoc"**

Réunion du 12 décembre 2014

Relevé de décisions

L'ordre du jour de cette réunion, présidée par les présidents des deux CLE, MM DUCOUT et SABAROT et ouverte par M. le maire de Ste-Hélène, CAMEDESCASSE, était le suivant :

1. Accueil par M. le Maire de Sainte Hélène
2. Propos introductifs :
 - . Intervention du Président de la CLE du SAGE Nappes profondes (M. Ducout)
 - . Intervention du Président de la CLE du SAGE Lacs Médocains (M. Sabarot)
3. SAGE Nappes profondes : pourquoi, avec quelle ressource et où substituer ?
4. SAGE Lacs médocains :
 - . Enjeux et contraintes liés au territoire et à l'usage de la nappe du Plio-quaternaire
 - . Variations du niveau de la nappe phréatique et production forestière
5. Présentation du projet de champ captant des Landes du Médoc : contenu technique, déroulement et échancier (M. GENDREAU - CUB et M. SALTEL - BRGM)
6. Contexte réglementaire de déploiement du projet, principaux jalons de la procédure et modalités pratiques de prise en compte des impacts du projet sur le milieu
7. Questions-réponses – Echanges avec la salle
8. Conclusion



89 personnes étaient présentes, 17 personnes étaient par ailleurs excusées, 2 d'entre elles avaient donné un pouvoir. La feuille de présence est jointe en annexe.

I. Mot d'accueil (M. Camedescasse)

La réunion débute à 15h10 par une intervention de M. Camedescasse qui accueille les participants à la réunion. Il remercie les présidents des deux CLE pour l'organisation de cette réunion d'importance, destinée à écouter les questionnements, voire inquiétudes des acteurs locaux, quant aux incidences du projet de champ captant 'Les Landes du Médoc' à l'Oligocène. Il évoque les demandes de réponses des sylviculteurs. Il souhaite une réunion apaisée et constructive et espère des réponses et des certitudes aux nombreuses questions que pose ce projet.

II. Propos introductifs des présidents de CLE (Messieurs Sabarot et Ducout)

M. Sabarot ouvre la séance de travail, en rappelant que la thématique de l'eau est majeure et réunit beaucoup de monde aujourd'hui. Il brosse un rapide portrait socioéconomique du territoire: territoire sylvicole qui a

beaucoup souffert des récentes tempêtes. Cette forêt est à l'origine de la filière économique locale sans laquelle il n'y aurait pas ou beaucoup moins d'habitants. La forêt est également un élément majeur de l'environnement qui structure les paysages et qui est aussi un lieu de loisir avec un rôle social important.. S'agissant du sujet de la réunion, il faut l'examiner sur le fond et sur la forme. Pour le fond, ce que l'on sait sur le territoire, c'est que lorsque l'on change les conditions d'alimentation en eau d'un pin au cours de sa vie, cela ne lui réussit pas. Quant à la forme, on peut imaginer que si une telle réunion avait été tenue il y a plusieurs mois, on aurait abordé le sujet avec plus de sérénité.

M. Sabarot indique comprendre sur le fond la stratégie d'alimentation en eau potable, portée par le SAGE Nappes profondes de Gironde, mais indique que l'un de ses projets (champ captant de Sainte-Hélène), sous maîtrise d'ouvrage de la CUB, est « trop enveloppé de mystère » et que des réponses sont ici attendues. Il rappelle la venue de M. de Grissac il y a environ un an devant la CLE des lacs médocains et qui avait permis de faire le point sur le projet. Mais depuis, les avancées de ce projet sont restées peu connues, des prospections ont même été effectuées et les acteurs du territoire ne se sentent pas consultés. Il se dit cependant, prêt à la discussion avec toutes les parties aujourd'hui.

Après avoir rappelé l'historique du SAGE Nappes profondes de Gironde et son fonctionnement, M. Ducout indique que le SAGE Nappes profondes révisé a été voté à l'unanimité par ses membres. Celui-ci prône les économies d'eau par l'ensemble des usagers et, pour rétablir un équilibre dans la nappe Eocène notamment, le recours à d'autres ressources de substitution, comme cela a été fait sur la presqu'île d'Ambès pour l'eau industrielle. Il rappelle aussi qu'une redevance solidarité est appliquée et payée par tous les girondins depuis plusieurs années, pour engager des actions sur une meilleure gestion de la ressource.

Pour ce qui est du projet des Landes de Médoc, celui-ci n'en est encore qu'à l'étude de faisabilité car les nappes profondes sont complexes avec des drainances ascendantes et descendantes. M. Ducout signale que cette ressource de substitution, sera utile à l'ensemble des services d'eau et bien évidemment aux besoins du service public de l'Eau de la Cub. La Cub porte la maîtrise d'ouvrage pour les besoins du Département. Il conclut en indiquant être à l'écoute du territoire et des acteurs locaux, le SAGE Nappes profondes de Gironde s'imposant aussi une obligation de cohérence d'action avec les objectifs des autres SAGE en Gironde.

III. SAGE Nappes profondes : pourquoi, avec quelle ressource et où substituer ?

La parole est ensuite donnée à M. de Grissac qui appuie ses propos sur un diaporama. Après avoir présenté les nouveaux statuts du SMEGREG, le périmètre et les constats du SAGE, les usages concernés et les orientations de gestion, M. de Grissac indique que depuis 2003, année d'approbation du SAGE, les prélèvements annuels dans les nappes profondes et l'empreinte des habitants sur la ressource ont diminué, et ce malgré une croissance de la population importante. Les efforts du SAGE cumulés à la tendance nationale de diminution de la consommation en eau potable sont à l'origine de ce constat.

Il rappelle que la substitution de ressource sur un territoire ne s'envisage que lorsque les services de l'eau concernés ont mis en œuvre toutes leurs obligations en matière de politique d'économie d'eau.

Une dizaine de projets de substitution structurants ont été pré-identifiés dans le département de la Gironde, sachant que la multiplication de petits projets locaux constituerait une aberration économique selon la CLE du SAGE Nappes profondes. Trois grands projets, d'une capacité de 10 Mm³/an chacun, ont été retenus par la CLE sachant que deux seront nécessaires pour atteindre les objectifs du SAGE. Le projet de prélèvements à l'Oligocène sur le territoire de Sainte-Hélène en fait partie, du fait de la capacité de ce réservoir à supporter ces prélèvements, des coûts d'investissement et de fonctionnement mesurés et du prix du m³ livré supportable pour le consommateur.

Pour conclure, M. de Grissac rappelle que depuis 2000, le SMEGREG a dépensé 2M€ en études relatives à la ressource oligocène dans les environs de Sainte Hélène et notamment pour la réalisation de plusieurs forages. Deux d'entre eux ont d'ailleurs fait l'objet d'une exploitation en vraie grandeur en continu durant un mois sans qu'un impact sur la nappe du Plio-quatenaire ne soit décelé. Il rappelle que les premières modélisations, dont les résultats ont été présentés à la CLE des lacs médocains, ont été faites avec les hypothèses les plus défavorables. De plus, si les outils utilisés à l'époque sont très performants pour évaluer les impacts sur les nappes profondes, mais à très grande distance et sur de longues périodes, ils sont peu adaptés à l'étude des nappes superficielles et maximisent les impacts, ce que confirmera le BRGM dans sa présentation. Il insiste donc sur le fait que les études d'impact et les modélisations nécessaires à la finalisation du projet permettront d'avoir une vision bien plus précise des impacts que l'on peut attendre. Le projet n'est donc pas figé à ce jour.

IV. SAGE Lacs médocains

- enjeux et contraintes liés au territoire et à l'usage de la nappe du Plio-quaternaire

M. Quenault explique que le territoire du SAGE des Lacs Médocains est un territoire forestier et de zones humides qui s'étend sur 13 communes avec 500 km de cours d'eau, 2 lacs, 11 000 ha de zones humides et le canal des étangs qui se poursuit jusqu'au bassin d'Arcachon.

Le SIAEBVELG a en charge la gestion quantitative et qualitative de l'eau sur ce territoire et M. Quenault signale que chaque modification dans cette gestion a un impact sur l'ensemble du territoire. Ainsi, lorsque le niveau de la nappe superficielle des sables diminue (au printemps avec la croissance des végétaux par exemple), le débit des cours d'eau diminue et donc le niveau des lacs aussi, ce qui peut entraîner des problèmes de qualité. Les lagunes forestières fluctuent elles aussi avec le niveau de la nappe et la continuité écologique pourra être difficile à préserver en période sèche dans le canal, si le niveau de départ est déjà faible du fait de la baisse du niveau de la nappe. En conclusion, M. Quenault indique que le niveau de la nappe des sables est un enjeu majeur du territoire, car elle est le moteur hydraulique du système. La nappe des sables et la préservation de son bon fonctionnement constitue donc un enjeu du SAGE Lacs médocains.

- variations du niveau de la nappe phréatique et production forestière

Messieurs Pérageallo (SSSO et CRPF) et Larrue (GPF Médoc) expliquent les besoins en eau du pin, ainsi que les caractéristiques des sols sableux landais, qui déterminent la productivité de la forêt. Il s'avère que l'accès à l'eau des pins se fait par les principales racines qui se situent à -1 m sous le sol. Ainsi, en cas de stress hydrique (fluctuation de 33 cm de la nappe), le pin puise dans ses ressources, ce qui peut engendrer une mortalité importante, si cela se répète sur plusieurs années. Le niveau de la nappe fluctuant avec la pluviométrie et le drainage des sols, il existe une relation entre le niveau de la nappe et la croissance des arbres.

M. Macé de la Fédération Girondine de DFCI indique qu'il y a un équilibre à préserver, car il faut éviter l'excès d'eau au printemps pour que les véhicules de secours accèdent aux parcelles mais il faut suffisamment d'eau en été pour lutter contre les incendies, l'eau étant puisée dans les points d'eau forestiers alimentés par la nappe des sables.

Pour conclure, M. Rielland, juriste des associations forestières présentes, indique qu'il s'agit à ce jour de la première information sur ce projet de ressource de substitution, qu'il n'y a pas eu de concertation avec la profession sylvicole et qu'un principe de précaution doit être appliqué.

M. Pérageallo ajoute enfin que le projet ne lui paraît pas compatible avec la sylviculture.

V. Présentation du projet de champ captant des Landes du Médoc : contenu technique, déroulement et échéancier

M. Gendreau rappelle les éléments de contexte, les objectifs, les éléments techniques et financiers et le planning du projet. Des études sont en cours en 2014, mais elles seront complétées et affinées en 2015 et 2016 avec une étude d'impact et les forages d'essai.

M. Saltel présente le contexte régional et les outils utilisés pour évaluer l'impact des forages à l'Oligocène sur cette nappe et les couches situées au-dessus et en dessous. Il précise que 3 études ont été réalisées entre 2009 et 2012, notamment avec l'outil MONA (Modèle nord aquitain), ce qui a permis de faire des premières simulations. Il en ressort qu'une exploitation de la nappe Oligocène sur le territoire pourrait entraîner jusqu'à un abaissement de la nappe du Plio-quaternaire de 25 cm à 1 m dans le cas d'une recharge moyenne, et qu'il pourrait être accentué en cas de conditions de recharge défavorables (supérieur à 1m). Cependant, il faut retenir que l'outil est un outil régional (maille de 2 km) et que les résultats afférents à la couche du Plio-quaternaire doivent être pris avec réserve car le degré de restitution du modèle sur cette nappe reste moindre que celui sur les autres nappes (pas de prise en compte des échanges nappes rivières par exemple). Les résultats sont donc extrêmement maximisant dans les impacts. Le nouveau modèle en cours de développement, PHONEME, aura un maillage de 100 m sur la zone d'intérêt, un pas de temps trimestriel et prendra en compte le fonctionnement des épontes et le réseau hydrographique. Il devrait être finalisé fin janvier 2015.

Le BRGM va continuer son accompagnement technique auprès de la CUB et sa participation à l'élaboration des scénarii de simulation d'impact à partir des données de forage et des pompages d'essai.

M. Gendreau termine la présentation par les propositions d'investigations qui seront engagées dès début 2015 : Elaboration des scénarios de simulation au 1er trimestre 2015, à réaliser à partir du nouveau modèle construit par le BRGM : prélèvements, climat, finesse du réseau hydrographique ;

- Etude permettant de comprendre les relations entre nappes profondes, nappes superficielles et réseau hydrographique.

M. Gendreau expose enfin la planification de moments de concertation et d'information, qui seront proposés lors du premier trimestre 2015, notamment la création d'un groupe de suivi et de travail.

VI. Contexte réglementaire de déploiement du projet, principaux jalons de la procédure et modalités pratiques de prise en compte des impacts du projet sur le milieu

M. Servat, Directeur adjoint de la DDTM33, rappelle que l'idée de ce projet de champ captant est déjà ancienne, mais que pour l'instant il n'y a qu'un schéma de principe, et que les impacts de ce projet nécessitent d'être précisés. En effet, l'Etat ne dispose pas actuellement de plus d'éléments ni d'un dossier n'a pas la capacité de soumettre le projet à une procédure car il ne dispose pas d'éléments pour cerner la procédure (enquête publique prévue pour 2018), les impacts nécessitant d'être précisés. En attendant, il faut donc travailler sur l'évaluation des impacts :

1/tout d'abord à l'aide de

avec des forages d'essai (pompages en 2016-2017) non équipés (pour la production et la distribution), qui seront eux-mêmes soumis à une déclaration au titre de la loi sur l'eau. Dès ce stade seront exigés :

- La remise d'un document d'incidences sur ces forages d'essai et leurs essais de pompage nécessaires dès cette phase là

- et l'avis de principe d'un hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique (niveau de précision attendu concernant les impacts sur les nappes, risque du projet pour la santé,...) sera sollicitée dès ce stade.

2/M. Servat ajoute qu'il va être demandé au maître d'ouvrage de travailler son projet selon la doctrine ERC (éviter / réduire / compenser) exigée par la réglementation : le projet devra avant tout être construit pour éviter les impacts sur les milieux et les usages. Si les impacts sont inévitables, ils devront être réduits autant que faire se peut et in fine les impacts résiduels devront faire l'objet de compensations. Les impacts vont devoir être étudiés sur les nappes de l'Oligocène, du Plio-quadernaire, mais aussi sur les lacs, les crastes, les zones humides, le canal des étangs, ...

Ce projet devra également présenter les éléments pour justifier son utilité publique . Il faudra donc un maximum de participation des acteurs concernés.

Pour conclure, M. Servat indique qu'il reste encore beaucoup de travail autour de ce projet, qu'il perçoit l'intérêt de bénéficier d'une alimentation en eau potable à partir d'une ressource de très bonne qualité, sans quasiment aucun traitement mais qu'il ne faudra quand même pas « faire n'importe quoi » que la poursuite de l'étude de ce projet nécessite donc une évaluation des incidences et impacts de ce projet complète et précise.

VII. Questions-réponses – Echanges avec la salle

Question de M Maurin (AMG – commune Le Temple): Il indique qu'il reste circonspect sur la présentation faite et qu'à son avis, les impacts sur le rabattement des nappes superficielles ne sont pas assez pris en compte alors qu'ils seront importants. De plus, il craint que les 14 forages d'essai ne deviennent définitifs et ce au détriment de la sylviculture. Enfin, il indique que les sylviculteurs n'ont jamais été invités aux réunions organisées par la CUB et ne semblent pas encore associés dans la phase de concertation proposée par la CUB.

Réponse de M. Pedron (BRGM) sur une partie des questions : le modèle utilisé en 2012 avait atteint les limites de l'exercice lorsqu'il s'agissait de voir l'impact sur les nappes superficielles car il avait été fait pour étudier les nappes profondes, dont l'Oligocène. Les résultats de 2012 sur le MONA sont en effet, extrêmement maximisant dans les impacts sur la nappe du Plio-quadernaire. Le nouveau modèle en cours de développement devrait combler ces lacunes et permettre de mieux évaluer l'impact du projet sur la nappe superficielle. Il ne faut donc pas pour le moment parler de chiffres à tort et à travers et attendre le calage pour avoir des données d'impact plus précises et réalistes. Ces nouveaux chiffres doivent permettre de fournir la base réelle de discussion avec notamment la profession sylvicole. M. Pedron indique que le modèle ne prend pas en compte spécifiquement la pédologie des sols. Cependant, il n'exclut pas que des affinages complémentaires de la géométrie puissent être envisagés (sous réserve que les données le permettent) dans un second temps, si les impacts restitués restent à des niveaux jugés non acceptables par les sylviculteurs.

Question de M. Berard (SSSO) : quel sera l'impact du projet sur les lacs ? Car s'il y a un impact sur les lacs, il y en aura un sur la forêt ! De plus, s'il y a 14 forages à la même profondeur que d'autres déjà implantés (comme à Hourtin), quel sera l'impact sur les débits de ces forages pour des communes qui n'ont pas forcément les moyens d'en faire d'autres plus profond ?

Réponse de M. de Grissac (SMEGREG) : les outils du BRGM ne sont pas encore assez performants pour connaître les impacts sur la nappe du Plio-quatenaire, mais ils le sont pour les nappes de l'Oligocène et du Miocène. Il apparaît que seuls les deux forages du Syndicat de Saumos-Le Temple ne seraient plus utilisables. En revanche, les ouvrages les plus proches de Sainte Hélène ou Lacanau ne verraient leur niveau s'abaisser que d'un ordre de grandeur métrique sans remise en cause de la capacité de production de ces ouvrages. Au-delà de ces ouvrages, il n'y aurait pas d'impact du projet ou tout au moins celui-ci sera difficilement décelable.

Question de M. Feron (mairie de St-Laurent-du Médoc) : quel sera l'impact sur les renouvellements d'autorisation de prélèvement, pour l'alimentation en eau potable et l'irrigation, qui doivent intervenir en 2029 ? Ceci est très important pour les collectivités, les agriculteurs et les irrigants.

Réponse de M. Servat (DDTM 33) : tout dépend de l'usage et des secteurs. Pour l'eau potable, il y aura une mise à niveau des autorisations pour les collectivités suite à la mise en place de la ressource de substitution. Pour l'agriculture, les autorisations permanentes sont valables jusqu'à 2029. Il note qu'il est difficile de dire maintenant ce qu'il se passera en 2029, concernant la révision de cette autorisation permanente.

M. Feron insiste sur le fait qu'il est très important d'avoir les mêmes volumes autorisés. M. de Grissac ajoute que dans les simulations faites lors de la révision du SAGE et pour juger de l'intérêt des différents champs captants, la reconduction à l'identique des autorisations actuelles avait été prise en compte dans les scénarii, tous usages confondus. Dans la mesure où les résultats intégrant la reconduction des prélèvements agricoles à l'identique, voire en augmentation, ont été jugés acceptables, rien n'amène à remettre en cause, du point de vue du SAGE nappes profondes, les prélèvements agricoles existants. M. Ducout indique que c'est le rôle de la CLE de vérifier. Il n'y a pas de raison de vouloir faire passer une nappe de non déficitaire à l'équilibre ou déficitaire, donc pas de raison qu'il y ait des modifications des niveaux d'autorisations à l'Oligocène dans le Médoc. M. Servat conclut qu'il faut rester prudent avec la nappe du Plio-quatenaire car il a toujours été dit qu'il n'y aurait pas de blocage sur cette nappe et il y a finalement eu des restrictions sur la Midouze dans les Landes, du fait de problèmes sur le cours d'eau. Cette évolution semble peu probable en Gironde, du fait de l'importance de la sylviculture mais il faut rester prudent.

Question de M. J. Blanc (syndicat des sylviculteurs) : les conduites d'eau vont devoir aller jusqu'à la CUB : y aura-t-il une double peine pour les sylviculteurs avec une traversée de leurs parcelles ?

Réponse de M. Gendreau (CUB) : plusieurs tracés sont possibles : par les voies forestières, les voies départementales... Le sujet est ouvert à l'étude, rien n'est encore fixé. Pour le coût, un trajet le plus direct serait préféré, mais il pourra y avoir une adaptation aux contraintes locales.

Question de M. Pérangolo (CRPF) : ces conduites pourraient-elles traverser un champ photovoltaïque ?

Réponse de M. Gendreau (CUB) : c'est possible techniquement, sans dommage pour l'ouvrage photovoltaïque.

Question de M. Gaillardo (AMG, maire de Saumos) : la commune de Saumos est concernée par l'implantation des 14 forages : si la commune vote contre, qu'est ce qu'il se passe ?

Réponse de M. Servat (DDTM 33) : l'avis de la commune est consultatif pour le projet donc non bloquant. Lors d'une enquête publique, s'il y a une déclaration d'utilité publique, elle dépasse les intérêts particuliers ou locaux. M. Gaillardo prend acte de cette réponse. M. Servat complète sa réponse en fin de séance en indiquant que le projet en est encore à l'étude de faisabilité et que donc il n'y a pas d'avis à donner pour le moment. Ce qui sera bloquant, ce seront les impacts, donc il faut attendre les résultats des études pour voir s'il y aura in fine, une mise en enquête publique ou pas.

VIII. Conclusion

M. Sabarot indique que contrairement à ce qui a été dit, la concertation ne continue pas, elle commence. Il assure aux membres de la CLE qu'avec les résultats attendus en 2015, il y aura une grande vigilance de transparence tant sur la fourniture des données que sur la présentation des résultats. Les 14 forages ne seront pas faits d'un coup, il y aura une étude d'impact avec un volet économique qui ne doit pas être le seul pris en compte car le domaine forestier, c'est la vie, l'âme, l'économie de ce territoire. Il ne faut donc pas que ce projet soit néfaste pour le patrimoine médocain.

M. Ducout assure que les deux CLE seront garantes des intérêts de chaque SAGE et poursuivent leur communication commune pour les garantir. Il ne s'agit plus d'une synthèse des intérêts de chacun, mais d'un intérêt commun tant pour la préservation du patrimoine eau nécessaire à l'eau potable, que pour le patrimoine forestier. Il apporte la garantie d'un partage des connaissances et d'une transparence et une concertation sur le suivi. M. Ducout propose une réunion conjointe des deux CLE dès le calage du modèle par le BRGM (en

février) et une autre sur le rendu des premiers éléments (en juillet s'ils sont disponibles). Jusque là, la phase de faisabilité doit continuer pour la connaissance et l'aide à la décision de tous. Pour conclure, il remercie toutes les personnes présentes et notamment les sylviculteurs, qui ont eu raison de rappeler la réalité de la sylviculture.

M. Heraud déclare que les sylviculteurs ne sont pas rassurés par la présentation qui vient d'être faite qu'ils considèrent que ce projet est incompatible avec la sylviculture et donnent un avis défavorable au projet.

Pour conclure, M. Servat indique ne pas avoir d'idée arrêtée sur l'impact du projet et qu'il attend beaucoup des études qui vont être lancées pour juger de la faisabilité du projet au regard de ses impacts sur les milieux et les usages. Il insiste que le principal point qui pourrait bloquer un tel projet est son impact ce qui rend nécessaires l'étude, l'information et la concertation avant de pouvoir envisager de mettre un quelconque dossier à l'enquête publique.

M. Sabarot remercie les participants et clôture la séance à 17h35.

A Bordeaux, le....

Le Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Nappes Profondes	Le Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Lacs Médocains
Pierre DUCOUT	Henri SABAROT